



Le chasseur Bigourdan

Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs 65



Dans ce numéro :

| | |
|--|-----|
| Côté Fédération : Assemblée Générale - Formation chefs de battue - Venaison | P 2 |
| Côté Petit Gibier : Aménagements | P 3 |
| Côté Juridique : La création du compte SIA | P 4 |
| Côté Grand Gibier : Aide de l'état et plan de résilience | P 5 |
| Côté Sanitaire : Tiques et fièvre hémorragique Crimée - Congo | P 5 |
| Côté Montagne : Plan de gestion perdrix | P 6 |
| Côté Plaine : Au cœur de CYNOS | P 6 |
| Côté Education : Hironnelles & Biodiversité | P 7 |
| Côté Territoires : Restauration des mares | P 7 |

Curiosité : une grande outarde séjourne en Bigorre

Alors qu'il était à l'affût du chevreuil sur l'unité de la Basse Vallée de l'Adour, un technicien de la Fédération a eu la surprise de voir, dans ses jumelles, un oiseau « suspect : une grande outarde, appelée aussi outarde barbue, au gainage dans une prairie bigourdane !!!

Cet oiseau omnivore qui fréquente les champs et steppes, s'observe généralement dans la péninsule ibérique.



Lettre d'infos n° 18
Mars 2023



Pas de faune sauvage sans territoire favorable !

Qu'elles soient chassables ou non, les espèces sauvages ont besoin de conserver un habitat dont les caractéristiques correspondent à leurs besoins vitaux, et notamment des biotopes permettant leur alimentation, leur reproduction et l'élevage des jeunes. Travailler sur les territoires est donc une priorité pour votre Fédération si l'on souhaite conserver ou retrouver des populations de petit gibier, tant en zone agricole de plaine qu'en zone de montagne.

La déprise agricole dans certains secteurs, ajoutée parfois à un manque de polyculture porte préjudice à de nombreuses espèces. C'est pour cette raison que nous proposons de financer certains aménagements en faveur du petit gibier de plaine, comme nous procédons à des réouvertures de milieux en montagne.

C'est d'ailleurs là, en montagne, que l'arrivée du loup m'inquiète beaucoup. Outre les préjudices qu'il pourrait porter à nos populations d'isards, sa présence va poser un problème aux éleveurs et au pastoralisme. Si, demain, les troupeaux ne montent plus en estive, le milieu se refermera automatiquement car ce sont bel et bien les bergers et leurs animaux qui entretiennent les territoires sur lesquels évoluent nos grand tétaras et perdrix grises de montagne.

La chasse et l'agriculture sont liées et indissociables car la qualité des habitats est primordiale pour la faune sauvage.

Les nombreuses attaques contre notre activité n'ont pas faibli. Après la glu, ce sont les matoles, pantés et tenderies qui ont subi les foudres de nos opposants.

N'en doutons pas un seul instant : après les chasses traditionnelles et la vénerie, dans le viseur des animalistes, antispécistes et autre végans, ce sont tous les modes de chasse, et donc la Chasse, qu'ils demanderont d'interdire.

Lorsque l'on attaque la chasse à courre, c'est la chasse aux chiens courants qui est attaquée. Ce sont nos chasses collectives qu'ils veulent faire disparaître.

Quand ils s'en prennent aux chasses traditionnelles et ne veulent plus de pantés ou pan-tières, c'est la chasse avec les appelants et toutes nos palombières qu'ils visent également.

Quand ils déposent des référés sur la chasse de la perdrix grise ou sollicitent un moratoire sur celle du grand tétaras, c'est pour faire tomber un pan de notre passion. La théorie des dominos...

Taper sur le chasseur, via les réseaux sociaux ou par le biais de pseudos people en mal de reconnaissance, semble être devenu une activité à la mode qui permet à certains de se réaliser. Face à ces « anti-tout », plus que jamais, nous devons nous serrer les coudes et ne pas oublier que La Chasse, à l'image de La République, est et doit rester « Une et Indivisible ».

Je vous donne à toutes et à tous rendez-vous le vendredi 07 avril à 18h00 à la salle de spectacle du Set à TARBES pour notre Assemblée Générale annuelle.

Bien à vous en Saint-Hubert

Jean-Marc DELCASSO

Horaires d'ouverture au public des bureaux de la Fédération :
Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



Côté Fédération

Assemblée Générale de la Fédération

Elle se déroulera le vendredi 07 avril 2023 à 18h00 à la salle de spectacle « Le Set » à **TARBES**.

Cinq réunions de pays cynégétiques ont été effectuées en février et début mars à ARTAGNAN, SARP, TARBES (2) et SADOURNIN.

Conformément aux statuts, tous les adhérents ont été convoqués par voie de presse.

Lors de cette réunion, le Président DELCASSO présentera son rapport sur la situation, la gestion et les activités de la fédération, avant que le trésorier et le commissaire aux comptes n'évoquent les comptes clos au 30 juin 2022.

Le budget de l'exercice 2023-2024 et le montant des cotisations 2023-2024 seront proposés ce jour-là à l'Assemblée.

Un buffet clôturera les travaux, comme chaque année.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la Fédération à son siège social.



Sécurité à la chasse : succès pour la formation des chefs de battue



Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique le prévoit : il est désormais obligatoire, pour toutes les chasses collectives au grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier), d'avoir un chef de battue agréé.

De juin à octobre, ce ne sont pas moins de 1400 chasseresses et chasseurs qui ont été formés à cette fonction.

Quand on sait que dans les Hautes-Pyrénées, fortes de 469 communes, nous n'avons que 280 associations de chasse et/ou demandeurs de plan de chasse, on peut parler d'un franc succès !

Filière venaison : ça repart !

La filière venaison, mise en œuvre à partir de 2018, avait fait les « frais » du COVID et des différents confinements. Plus d'abattoir agréé ni de prestataire pour acheter les carcasses que proposaient les sociétés de chasse.

Dès l'ouverture de la prochaine saison de chasse, ce manque sera comblé puisque des abattoirs seront à nouveau agréés et que plusieurs prestataires ont fait part de leur volonté de se lancer dans la commercialisation et la transformation de la venaison.

Chevreaux, cerfs et sangliers pourront alimenter cette filière... après que chaque chasseur ait eu sa part, bien sûr !

Les tarifs seront négociés pour les sociétés par la fédération qui soutient pleinement la démarche !



Côté petit gibier

Aménagements en faveur de la faune sauvage

La Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées accompagne les **AGRICULTEURS** pour la **mise en place d'aménagements en faveur de la petite faune et de la biodiversité**.

Jachère faune sauvage et environnement

Maintien de plots de cultures

Réhausse de coupe de chaume

Déchaumage tardif

Couverts intercultures

Implantation de haies

Caille des blés, Alouette des champs, Faisan ou encore Lièvre... autant d'espèces qui fréquentent les plaines agricoles.

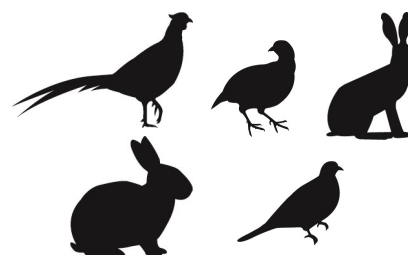
Maintenir un couvert tout au long de l'année, des plots de cultures ou implanter des jachères, c'est offrir des zones refuges et d'alimentation à la petite faune des plaines agricoles, notamment au moment de la reproduction.

- Pour **mieux prendre en compte la biodiversité dans vos pratiques ou rendre vos parcelles plus accueillantes pour la petite faune et l'avifaune** de plaine agricole notamment.
- Besoin de conseils ou d'un complément d'information ?



Fédération Départementale
des Chasseurs des Hautes-Pyrénées
18 Bd du 8 mai 1945 - 65000 TARBES
05 62 34 53 01
contact@fdc65.fr

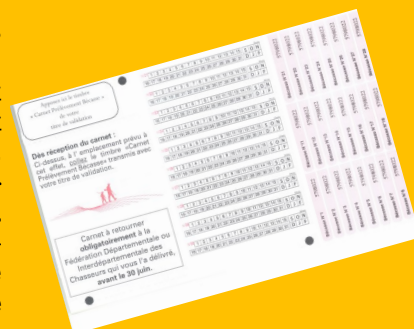
Contactez nous !



Carnet de prélèvement bécasse : Pensez à le retourner !



La saison de chasse est terminée. Nous vous rappelons que le retour à la Fédération de votre carnet de prélèvement bécasse est obligatoire. Si la date inscrite dessus est celle du 30 juin - c'est un carnet national, elle a été fixée par le Préfet, dans le département des Hautes-Pyrénées, au 15 mars... Souvenez-vous que, conformément à l'arrêté ministériel, aucun carnet ne peut être délivré au chasseur n'ayant pas rendu le précédent.



Côté Juridique

Système d'Information sur les Armes : créez votre compte avant le 30 juin 2023 !

Ouvert depuis le 8 février aux chasseurs, le nouveau SIA est désormais opérationnel.

L'ouverture d'un compte SIA via internet est obligatoire pour les chasseurs suivants :

- tout chasseur détenteur d'une arme à canon(s) rayé(s), c'est-à-dire carabine, mixte, express ou fusil bécassier,
- tout chasseur détenteur d'un fusil semi-automatique à canon lisse.

- tout chasseur détenteur d'un fusil à canon(s) lisse(s) de type superposé, juxtaposé ou simplex, acheté ou obtenu après le 1er décembre 2011.



Seuls les chasseurs ne détenant que des armes à canon(s) lisse(s) de type superposé, juxtaposé ou simplex, détenues avant le 1er décembre 2011, ne sont pas obligés de créer un compte, leurs armes n'étant pour l'instant pas soumises à déclaration obligatoire.



Néanmoins, si vous souhaitez apporter ce type d'arme chez votre armurier pour réparation par exemple, vous devrez préalablement l'ajouter dans votre râtelier numérique, et donc créer un compte SIA.

QUAND DOIS-JE CRÉER MON COMPTE ?

Les chasseurs concernés ont jusqu'au 30 juin 2023 pour créer leur compte. Dès la création, ils peuvent corriger ou modifier leur râtelier pendant 6 mois en supprimant ou en ajoutant des armes manquantes.

A SAVOIR : LE SIA N'EST PAS UN SYSTÈME DE DECLARATION D'ARMES. Les armes déjà déclarées par vos soins apparaîtront sur votre râtelier numérique à sa création. Vous devrez alors simplement vérifier qu'il n'en manque pas, ou qu'il n'y a pas d'erreur.

QUE DOIS-JE AVOIR POUR CRÉER MON COMPTE ?

Le détenteur d'armes doit, pour créer son compte, avoir une adresse « mail ». Avant de commencer les démarches (environ 15 à 20 mn pour créer son compte), il faut avoir, sur son ordinateur ou son téléphone, une photo de son permis de chasser, de sa carte d'identité, de son volet de validation et d'une facture de type EDF ou téléphone.

QUI PEUT M'AIDER ?

Vous avez des difficultés pour créer votre compte ? Faites-vous aider !



- Soit par un proche ou un des responsables de votre société de chasse,
- soit dans l'agence France Services de votre canton,
- soit par la Fédération des Chasseurs, sur rendez-vous (05.62.34.53.01).



ADRESSE INTERNET DU SIA

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>



Suivez l'actualité de la Fédération en vous rendant sur notre site internet <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/> ou notre page Facebook en vous y abonnant.



Côté Grand gibier

Dégâts : Prise en compte par l'Etat d'une partie de la facture et de nouveaux moyens à venir

Comme annoncé et promis par le Président de la République, l'Etat a officialisé le soutien financier aux fédérations des chasseurs à hauteur de 80 Millions d'euros, dont 20 M€ pour le plan de résilience 2022 et 60M€ pour l'accompagnement sur 3 ans (25 M€ pour 2023, 20 M€ pour 2024 et 15 M€ pour 2025).

Le conflit en Ukraine, notamment, a en effet engendré une forte hausse du prix des denrées agricoles.

Celle-ci, ajoutée à une augmentation des populations d'ongulés et des dégâts aux cultures, devenait insupportable et allait jusqu'à mettre en péril certaines fédérations pour lesquelles la facture dépassait largement le million d'euros.

En parallèle, un accord a été signé entre chasseurs et agriculteurs, visant notamment à réduire de 20 à 30 %, d'ici 3 ans, les surfaces de dégâts de sanglier au niveau national.

En contrepartie de cet accord et de cette aide, une boîte à outils « sanglier » laissant une large place aux adaptations départementales et comportant une partie sur l'agrainage sera mise en place, ainsi qu'une simplification et une clarification de la procédure d'indemnisation dégâts.

Ainsi, des moyens seront proposés aux chasseurs pour leur permettre de s'adapter aux situations locales afin de favoriser les prélèvements, notamment dans les zones dites « noires » au sein desquelles les dégâts deviennent insupportables.



Côté Sanitaire

Tiques : une étude en cours en lien avec la fièvre hémorragique Crimée-Congo (CCHF)

Contexte

Le réchauffement climatique favorise le développement de certaines espèces de parasites avec les cortèges de pathologies dont elles sont les vecteurs.

Comme le moustique tigre qui peut transmettre la dengue et le chikungunia, ou le moucheron culicoïde qui transmet la FCO, les tiques et leurs nombreuses pathologies associées représentent aussi un risque.

C'est sur deux de ces nombreuses espèces, en l'occurrence les tique *H. marginatum* et *H. lusitanicum* que porte cette étude. Elles sont en effet les principaux vecteurs supposés de cette maladie virale.

Pourquoi ?

Dans le cadre lié aux recherches initiées grâce à la sérothèque, plus de 2 000 **sérums de sangliers, cerfs, chevreuils et mouflons** ont été testés entre 2008 et 2020.

Des anticorps CCHF ont été détectés chez des sangliers dans l'Hérault et en Corse où *H. marginatum* est présente.

Dans notre département, nous avons fourni grâce à vous plus de **558** sérums. Des anticorps ont été détectés dans les Hautes-Pyrénées sur 39 animaux, loin de l'aire de répartition connue de ces espèces de tiques !

Cette année, une nouvelle collecte de tiques, associée à la sérothèque, est prévue dans notre département en collaboration avec la FNC et le CIRAD. Elle devra porter sur des ongulés sauvages tués à la chasse entre le mois de mars et le mois de juillet (période de présence maximale des espèces de tiques recherchées).

Si vous souhaitez participer à cette étude et en connaître en détails la méthodologie, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous. Nul besoin d'être un spécialiste des tiques ! Le chasseur doit être simplement motivé et réactif car si elles ne courent pas vite, elles se détachent quand l'animal refroidit !



Côté Montagne

Galliformes : vers un plan de gestion pour la perdrix grise de montagne

S'il est une espèce prisée par les chasseurs de montagne chassant avec des chiens d'arrêt, c'est bien la perdrix grise ! Cette espèce (*Perdix perdix*) est présente sur une grande partie du Paléarctique Occidental et comporte 8 sous-espèces dont 6 vivent en Europe. L'une d'entre-elles, « *Perdix perdix hispaniensis* » n'est présente que dans les Pyrénées et la cordillère Cantabrique.

En France, c'est dans les Hautes-Pyrénées que l'on trouve les populations de perdrix grises de montagne les plus importantes.

Pour mémoire, et ce depuis des décennies, les lâchers d'oiseaux d'élevage sont strictement interdits sur l'ensemble des territoires de chasse bigourdans situés en zone de montagne afin d'éviter toute pollution génétique ou tout problème sanitaire.

Si les oiseaux semblent profiter du changement climatique (sècheresse et canicule sont moins favorables au développement de coccidies), les déclenchements d'orages au moment des éclosions peuvent être préjudiciables, comme l'augmentation des prédateurs et, surtout, la fermeture des milieux.

Afin d'adapter au mieux les prélèvements, les chasseurs ont donc décidé de mettre en place un plan de gestion de cette espèce sur les 6 grandes régions naturelles définies par l'Observatoire des Galliformes de Montagne.

Celui-ci, en cours de rédaction, prendra bien évidemment en considération la densité d'oiseaux et le taux de reproduction pour estimer le nombre d'oiseaux pouvant être prélevés (*Nota : comme pour le grand tétras, le principe reste de ne prélever qu'un pourcentage des intérêts sans toucher au capital !*).



Côté Plaine

Faune sauvage : au cœur du programme CYN'OBS



CYN'OBS est un programme régional de suivi, de connaissance et de valorisation de données sur la faune sauvage chassable en Occitanie. Nous en sommes aujourd'hui à la 3^{ème} année.

L'ensemble des groupes d'espèces font l'objet de suivis et les données remontent automatiquement dans la base régionale de données. Toutes les Fédérations contribuent activement au programme et les premiers bilans chiffrés ont pu être établis.

En parallèle, des études sur de nouveaux protocoles qui pourraient être envisagés lors de certaines opérations (bagueage bécasse, comptages nocturnes ou suivi des galliformes notamment) sont mises en place.

Grâce à ce programme, financé dans le cadre de l'écocontribution, l'utilisation de matériel thermique permet de confirmer les méthodes de suivi actuelles ou d'en voir les lacunes.

En Bigorre, monoculaire et binoculaire thermiques ont été utilisés lors de dénombrements de cerfs, chevreuils ou en bagueage bécasses en particulier.

S'agissant du chevreuil, 5 circuits pédestres sont réalisés dans la zone viticole de Madiran alors que 4 circuits IKA voiture permettent de parcourir la zone de plaine sur les secteurs de VIC EN BIGORRE, RABASTENS, POUYASTRUC et TOURNAY.

Concernant les cerfs, ce sont également 5 circuits nocturnes qui sont réalisés au sud de l'autoroute A64, en Barousse, dans le Louron, les Baronnie, le Bergons et la Haute vallée de l'Adour.



Côté Éducation à l'environnement

Hirondelles & biodiversité : les écoliers s'impliquent !



Ce projet national de sensibilisation à la nécessaire protection des hirondelles passe par des interventions diverses et variées. Après le Festival Nature d'AULON au mois d'août, c'est dans le cadre du Salon Agricole de TARBES qu'élus et personnels fédéraux ont répondu aux nombreux visiteurs lors de ces manifestations.

En parallèle, les écoliers de SEMEAC, ORLEIX, PEYRUN, SENAC et SAINT-SEVER DE RUSTAN ont poussé le projet plus loin puisqu'ils étudient les deux espèces et vont participer à des sorties visant à recenser les colonies et/ou mettre en place des aménagements.



Votre Fédération participe au recensement national des colonies d'hirondelles. Si une colonie d'hirondelles s'est installée chez vous ou sur votre commune, il suffit de la signaler !

Pour cela, rien de plus simple : rendez-vous sur le site <https://www.hirondellesetbiodiversite.fr/>, cliquez sur l'espèce d'hirondelle concernée (rustique ou de fenêtre), et remplissez le formulaire.

TUTOS - FICHES ESPÈCES - QUIZ - BLOG - CONTACT

Avez-vous vu une colonie d'hirondelles ?

Hirondelle rustique Hirondelle de fenêtre

Au-delà de mieux connaître la répartition des hirondelles sur son territoire, ce recensement permettra à la Fédération de proposer aux communes concernées la mise en place d'aménagements (installation de nichoirs artificiels, mise en place de bac à boue...) permettant de favoriser l'installation des hirondelles.

En cas de doute sur l'espèce d'hirondelle, toutes les informations sont disponibles sur le site ainsi qu'auprès de la fédération.



Côté Territoires

Biodiversité : les mares au cœur du territoire



Depuis juillet 2022, la Fédération a intégré, pour 3 ans, le projet MILEOC qui a pour objectif de recenser les mares du territoire en vue de leur restauration. Les secteurs retenus dans ce programme sont le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses Affluents (SABA), la Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) et le Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA)

Sur les secteurs du SABA et de la CCPTM, le recensement a été effectué cet hiver par les sociétés de chasse locales, via une carte IGN et une grille d'identification des caractéristiques de la mare (Hydrologie, usage, accessibilité, état général ainsi que les coordonnées du propriétaire) fournies par la fédération. Les données récoltées

ont permis d'entamer l'étape de priorisation et d'identification des mares à restaurer.

Sur le territoire du SMAA le recensement est en cours alors que les diagnostics écologiques d'avant-travaux ont débuté sur les premières mares retenues par la Fédération.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

18, Boulevard du 8 mai 1945 - BP 90542

65005 TARBES CEDEX

Tél. : 05.62.34.53.01

Courriel : contact@fdc65.fr

Fax : 05.62.93.11.59

Site internet : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/>

Crédits photos dans ce numéro : E. DACUNCAO (p1), R. REULET (p7), S. LARDOS (p3, p4, p6 et p7), D. GEST (p4), D. JEANTICOU (p5), C. ALAUZY (p6), Autres photos FDC 65





DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

